

# UKRAINE

## Fonds de Concours Entreprises

### MODE D'EMPLOI



Appel d'urgence pour les populations victimes – Action  
Ukraine

#### ➤ Quel est le principe ?

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) vous propose de **contribuer financièrement à un fonds de concours** afin d'exprimer concrètement la **solidarité** de votre entreprise.

Les contributions financières recueillies permettront, en complément des actions déjà mises en œuvre, **d'acheter et acheminer des matériels de première urgence adaptés aux besoins des populations victimes et de conduire des actions humanitaires avec des partenaires sélectionnés.**

Il s'agit donc d'**un outil de l'Etat** donnant la possibilité aux entreprises de répondre **rapidement et efficacement** aux situations d'urgence à l'étranger, la coordination des actions mises en œuvre étant assurée par le **Centre de Crise et de Soutien (CDCS)** du MEAE.

#### ➤ Quels avantages pour votre entreprise ?

- La garantie que la gestion de vos fonds sera confiée à des agents de l'État **experts dans l'aide humanitaire d'urgence** et travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises ;
- L'assurance que vos fonds seront **utilisés avec pertinence**, afin de contribuer à une **réponse française coordonnée et adaptée** à la crise ;
- L'importance apportée par le MEAE à la **traçabilité** des fonds versés, vis-à-vis de votre collectivité et de vos contribuables : **le MEAE vous tiendra informé des actions menées.**
- Conformément aux dispositions de l'article 238 bis du Code général des impôts, **vos contributions ouvriront droit à une réduction d'impôt s'élevant à 60%** du montant du don pour un don inférieur à 2M€ (40% au-delà), sur production d'un reçu fiscal (Cerfa n° 11580\*04) à faire viser par l'administration fiscale ([dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr))

#### ➤ Quelle visibilité pour votre entreprise ?

La communication sur votre contribution et sur les actions qu'elle aura permis de financer sera effectuée en **coordination étroite** avec votre entreprise.



#### Le Centre de crise et de soutien (CDCS)



La capacité de l'État à gérer des situations de crise complexes est à la fois un élément clé de la politique étrangère de la France et une obligation vis-à-vis des ressortissants français.

Pour répondre aux crises nécessitant une aide humanitaire d'urgence comme à celles menaçant la sécurité des Français à l'étranger, le MEAE dispose d'une structure dédiée. Créé le 2 juillet 2008, le Centre de crise et de soutien (CDCS) a pour vocation de mobiliser et de coordonner l'ensemble des moyens de l'État pour répondre aux crises consulaires ou humanitaires.

Rattaché au cabinet du ministre, il est composé de plus de 100 agents qui se relaient jour et nuit. Parmi eux, certains sont spécialisés dans la solidarité internationale d'urgence : le centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS).

## ➤ Comment vos fonds seront-ils utilisés ?

Les actions d'aide d'urgence et contributions sur le terrain seront sélectionnées par le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du Centre de crise et de soutien. Cette sélection s'effectuera en fonction :

- des **besoins identifiés** sur le terrain ;
- du **rapport coût/efficacité** des actions proposées.

Une fois la sélection effectuée, le MEAE, par l'intermédiaire du CDCS ou de ses représentations diplomatiques, met en place les actions choisies, **en vous en tenant informés**.

## ➤ Comment agir grâce au Fonds de concours ?

### 1. PROCEDURE DE CONTRIBUTION

- **Pour bénéficier de la défiscalisation de votre don, votre entreprise :**

- 1) Signe une lettre d'intention précisant le montant du don
- 2) Effectue le virement du don à la DSFIPE sur le RIB communiqué ci-dessous avec le libellé « RC-1-2-00008 action Ukraine » et en mentionnant « Action Ukraine, **numéro de FDC\*** et nom du donateur / de l'entreprise »

\* **Pour le FDC des entreprises en France :** FDC 1-2-00008

\* **Pour le FDC des entreprises à l'étranger :** le FDC n° 1-3-00108 « Contributions de tiers étrangers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence - hors crises humanitaires »

- 3) Adresse sa lettre d'intention :

- **Au Service recettes de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger (DSFIPE)** par courriel ([dsfipecrecettes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dsfipecrecettes@dgfip.finances.gouv.fr)) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1)
- **Au Centre de crise et de soutien du MEAE** par courriel ([humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr](mailto:humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr)) et par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous.

- 4) **Votre entreprise peut alors demander un reçu fiscal à l'adresse mail de la DSFIPE** ([dsfipecrecettes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dsfipecrecettes@dgfip.finances.gouv.fr))

*Pour les dons en nature, la délivrance du reçu fiscal relève de la compétence du MEAE* ([humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr](mailto:humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr))



### 2. INFORMATIONS BANCAIRES

#### DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ÉTRANGER

Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)

Code Banque : 30001 - Code Guichet : 00589

Compte n°: A44A0000000 Clé RIB : 13

IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A00 0000 013

BIC : BDFEFRPPCCT

Lors du virement, préciser le numéro et l'intitulé du fonds de concours à abonder : **Action Ukraine FDC 1-2-00008** (ou FDC n° 1-3-00108 pour les entreprises à l'étranger)

**SIRET de la DSFIPE :** 160 021 036 000 19 ; **Adresse :** 30 rue de Malville, 44000 Nantes



## ➤ Contact

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères  
Centre de crise et de soutien  
Centre des opérations humanitaires et de stabilisation  
37 quai d'Orsay – 75700 PARIS 07 SP  
Courriel : [humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr](mailto:humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr)  
Tél. : 33 (0)1 43 17 53 53

  
**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*